## République Islamique de Mauritanie **Présidence de la République**

Honneur – Fraternité - Justice

VISA:

DGLTEJO de Communica

tolo - 03

---- portant Loi de Règlement définitif du Budget de 2018

L'Assemblée Nationale a adopté

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

<u>Article premier</u>: Les résultats définitifs de l'exécution de la loi de finances pour 2018 sont arrêtés conformément au tableau ci-après :

Nature	Charges(MRU)	Ressources(MRU)
M BULGER ETT 159 L La Chi	ider a lideore,	an annual land
A- Opérations à caractère définitif		
- Recettes fiscales		38 552 966 751,0
- Recettes non fiscales (hors Pétrole)		10 614 781 203,10
- Recettes en capital		550 971 187,70
- Recettes pétrolières budgétisées (Retraits du FNRH)		3 119 710 000,00
- Recettes exceptionnelles (Dons comp	ris)	1 504 781 187,20
- Dépenses de fonctionnement	26144843714,46	
- Dette publique :	8 995 187 713,95	
- Intérêts	2 651 632 007,80	
- Amortissement	6 343 555 706,15	
- Dépenses communes et diverses	4211065480,42	
<ul> <li>Acquisition d'avoir fixes</li> </ul>	9 489 235 327,54	
- Prêts consentis	200000000000000000000000000000000000000	
- Avances consenties		
B- Opérations à caractère provisoire		
Comptes des prêts	455 000 000,00	
Comptes d'avances	100 000,00	
Prise de participations		
C- Comptes d'affectation spéciale		
en recette		2 249 494 229 62
en dépense	2 535 189 238,21	2 348 484 228,63
Total	51 830 521 474,58	56 691 694 557,64

- Article 2 : Le montant définitif des recettes du budget de l'Etat de l'année 2018 est arrêté à 56 691 694 557,64 MRU. La répartition de ce montant figure en détail à l'annexe 1 de la présente loi.
- Article 3: Le montant définitif des dépenses du budget de l'Etat de l'année 2018 est arrêté à 51 830 521 474,58 MRU. Les crédits ouverts sont modifiés et répartis par ministère conformément aux tableaux détaillés de l'annexe 2 à la présente loi.
- <u>Article 4</u>: Le montant définitif des dépenses du compte de prêts en 2018 est arrêté à **455 000 000,00 MRU.**

## Article 5:

I- Le résultat du budget de l'Etat de l'année 2018 est définitivement fixé comme suit :

Recettes	56 691 694 557,64 MRU
Dépenses	51 830 521 474,58 MRU
Excédent des recettes par rapport aux	510100
dépenses	4 861 173 083,06 MRU

II - Les opérations effectuées sur les comptes spéciaux du Trésor sont arrêtées au 31 décembre 2018, aux montants figurant au tableau ci- après :

Désignation	Charges	Ressources
- Comptes d'affectation spéciale - Comptes de prêts	2 535 189 238,21MRU 455 000 000,00 MRU	2 348 484 228,63 MRU
<ul><li>Comptes d'avances</li><li>Comptes de participations</li></ul>	0,00 MRU 0,00 MRU	tanar ab eparagori - Detre patridue -

<u>Article 6</u>: La somme des soldes fixés à l'article 6 est transférée au crédit du compte de résultat et retracée dans la balance générale des comptes (annexe 3):

Excédent des recettes par rapport aux dépenses du budget général de 2018	4 861 173 083,06 MRU
Total net à transférer au crédit du compte de résultat	4 861 173 083,06 MRU

Article 7: Les dépenses obligatoires non régularisées au cours de l'Exercice 2018, d'un montant de 937 720 182,85 MRU, sont fixées et transférées au compte écart d'intégration numéro 101 et viennent en déduction du solde d'exécution fixe à l'article précèdent (Article 6).

<u>Article 8</u>: La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat et publiée au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

**1 2** FEV 2020 Nouakchott, le -----

## MOHAMED OULD CHEIKH EL GHAZOUANI



Le Premier Ministre,

Ismail Ould Bedde Ould Cheikh Sidiya



Le Ministre des Finances,

**Mohamed Lemine Ould Dhehby** 

The Samone de Mauritaine.